

République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune Rurale de Bengou

Procès-Verbal de la deuxième session extraordinaire de la commune rurale de Bengou

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 20 février s'est tenue la deuxième session extraordinaire de la commune rurale de Bengou dans la salle de réunion de la mairie de Bengou, sous la présidence de Mme Saley Lantana Mohamadou, Mairesse de ladite commune à l'effet de statuer sur les points suivants.

Recrutement d'un agent d'état civile

Délégation du pouvoir à l'adjoint du Maire (Education, environnement, élevage)

Situation du recouvrement

Projet Rêve

Remise de Badge et kits aux vigiles

Recrutement d'un conseiller pour la formation des jeunes apprenants sortant du CFN

Etaient présents :

Monsieur Harouna Yahaya conseiller municipal.

Madame Djamila Mamane conseillère municipal.

Bio Seydou maire Adjoint

Mairiga Namata Conseiller municipal

Mamane Adamou Conseiller municipal

Tanimoune Adamou conseiller municipal

Madame Lantana Mahamadou Maire

Saibou Hamadou conseiller municipal

Etaient absents :

Adamou Moussa conseiller municipal

Hadiza Abdou Toro conseillère municipale

Halidou Assoumane conseiller municipal

La présence effective de huit conseillers élus comme le montre le nombre de conseillers présents le quorum est atteint

Après les cérémonies d'usage (Fatiha présentation des participants) la présidente de séance Madame Saley Lantana a pris la parole en vue de remercier l'ensemble des participants dont l'objet principale est la participation citoyenne dans la gestion des affaires courantes.

Ce pourquoi elle a demandé aux participants de suivre avec une veille attendue les tenants et aboutissants de cette concertation communale.

Abordant le point de la rencontre sur le recrutement d'un agent d'état-civil, la mairesse a sollicité le point de vue de chaque conseiller sur le mode de recrutement et les différents critères de recrutement.

Une proposition a été retenue par tous les conseillers présents, celle de garder Issaka Adamou Arzika sachant qu'il maîtrise ce poste lors de ses séjours durant la période électorale.

En abordant le 2^e point, la mairesse a informé le conseil municipal à partir du 05 Février 2022 a donné délégation du pouvoir à l'adjoint au maire Bio Saidou, dans les domaines suivants :

- Education
- Elevage
- Environnement

Un arrêté accordant une délégation du pouvoir à l'adjoint du maire Bio Saidou est signé le 05/02/2022.

Les conseillers présents ont pris tous acte de cette décision.

En abordant le 3^e point, la situation du recouvrement un débat franc et sincère a été débattue par l'ensembles des conseillers présents.

Il faut redoubler d'effort dans la sensibilisation, la rencontre continue des différents acteurs (commission finance et les contribuables plus les chefs du quartier et sarki).

Afin de trouver une sortie heureuse.

La rencontre a sollicité un recensement administratif communale.

Un dossier de micro-projet est déjà élaboré, la commune est à la recherche du fond. Pour le moment, la rencontre autorise l'agent d'état civil de procéder à la reconstruction et de poursuivre avec les matrices existantes jusqu'au recensement.

Par la suite, ce fut le maire adjoint, Bio Seydou de prendre la parole pour expliquer l'objectifs du projet rêve.

Le projet rêve date de 2019, il a fallu cette année pour que ça soit en exécutions. Une somme de 7.411.054 a été octroyée aux 13 écoles de la commune.

Un plan d'action a été demandé pour chacune des écoles bénéficiaire un délai d'une semaine a été donné et d'ici Mais le plan d'acteurs et le justificatif doivent être déposés.

Le projet rêve a pour mission d'accompagnement dans le secteur-éducatif.

Pour le point suivant, la remise de badges et Kits aux vigiles, la mairesse a donné l'information sur la finalité des badges et des kits des échantions ont été présentés aux participants. Et le lancement est prévu pour le 03/02/2022 à 15h à la maire de Bengou.

Pour le recrutement d'un conseiller aux apprenants sortants du CFM, la mairesse a informé les participants sur le choix de Mr Tsheyabou Idi Alou après l'avoir contacté et donné son accord, c'est un poste bénévolat sans rémunération. Les conseillers présents sont tous d'accord sur le choix du Mr Tsheyabou Idi Alou.

Après deux informations ont été données.

Il s'agit d'attaque des bandits armés axe Guiwa, INRAN et le don d'une nouvelle ambulance à la CSI de Bengou.

Pour l'attaque des bandits armés les forces de défense et de sécurité seront informés par voie hiérarchique.

Le conseil communal remercie cette bonne aide au donateur : **Islamic Development Bank (IsDB).**

L'ordre du jour étant épuisé la mairesse a levé la séance en souhaitant un bon retour aux participants dans leurs foyers.

Le Rapporteur de séance

Idrissa Daouda Toro



La Présidente de séance

Mme Saley Lantana Mahamadou

